

Diplôme national du brevet 2013

Annales zéro académiques de français

Consignes de correction

Première partie

QUESTIONS

La longueur des réponses attendues dépend de la nature des questions et des compétences de lecture qui sont évaluées :

- Les questions visant à vérifier la compréhension littérale du texte, qui figurent en début de questionnaire, appellent des réponses courtes
- Les questions d'analyse qui nécessitent l'identification d'un point de langue ou d'un procédé stylistique demandent dans un second temps d'être mises en rapport avec le sens du texte
- La question de synthèse qui arrive en fin de questionnaire appelle une réponse plus longue et construite a minima.

Certaines questions prennent en considération les impressions de lecture des candidats ou leur laissent une marge d'interprétation. Dans ce cas, on distinguera ce qui relève de l'erreur de compréhension, d'une attente minimale, et ce qui est laissé à leur liberté d'appréciation : pour le dernier point, l'évaluation portera sur la capacité du candidat à expliquer son point de vue.

Dans chaque questionnaire, une entrée renvoie à la compétence V du socle : Quand il est question de rapprocher le texte d'une autre œuvre connue, on n'attendra pas des œuvres précises qui auraient pu faire l'objet d'une étude en classe, mais on évaluera la capacité du candidat à justifier pourquoi il met en parallèle deux objets (pertinence du rapprochement, justification).

Les réponses doivent être rédigées à l'exception des tableaux ou QCM.

L'orthographe est évaluée non seulement par la réécriture et la dictée, mais aussi dans la seconde partie de l'épreuve. On ne la pénalisera donc pas. En revanche, on sanctionnera toute déficience plus générale de l'expression qui rend incompréhensible la production.

Réécriture

Le mode d'évaluation est identique à celui de l'ancienne épreuve de brevet.

Dictée

La dictée, plus longue que par le passé, comptera de 600 à 800 signes (signes de ponctuation et espaces compris). Le mode d'évaluation est identique à celui de l'ancienne épreuve de brevet.

Deuxième partie

Rédaction

Les consignes qui accompagnaient les sujets d'écriture lors de l'ancienne épreuve sont volontairement réduites ou supprimées. L'objectif est d'inviter les candidats à se saisir par eux-mêmes du sujet et à en comprendre les attendus et les contraintes d'écriture.

La longueur du texte attendu est de deux pages minimum ou de trois cent mots. Elle est indiquée dans le sujet proposé. Il convient donc de pénaliser un candidat qui produirait un texte beaucoup plus court que la norme demandée.

Les critères d'évaluation s'articulent autour des points suivants :

- la prise en compte des contraintes du sujet
- la capacité à faire preuve d'invention et de créativité
- la correction de la langue

Il est conseillé de ne pas établir un barème trop éclaté, qui multiplie les critères de correction, afin de mieux prendre en compte la globalité de la production.

Le sujet de réflexion invite le candidat à développer un point de vue argumenté. A moins que le sujet le stipule, il ne lui est donc pas demandé un plan dialectique ou tout au moins la présentation d'avis divergents. On prendra en compte la capacité à organiser a minima la réflexion : présentation du sujet et de la thèse, présence de plusieurs arguments développés et bilan de la réflexion.